

RCS : CHAMBERY

Code greffe : 7301

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de CHAMBERY atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2020 D 00389

Numéro SIREN : 884 189 796

Nom ou dénomination : 7W CONSTRUCTION

Ce dépôt a été enregistré le 03/01/2022 sous le numéro de dépôt 1

7W CONSTRUCTION

**RAPPORT DU COMMISSAIRE A LA TRANSFORMATION SUR LA
TRANSFORMATION DE LA SOCIETE 7W CONSTRUCTION,
SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE,
EN SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE**

Société Civile Immobilière

Au capital de 1.000 euros

Siège social : 53 Impasse de la Grangerie

73800 SAINTE-HELENE-DU-LAC

RCS CHAMBERY 884 189 796

Nicolas Bove | Alain Carron-Cabaret | Carole Kassa | Yann Pollet
525, rue Maurice Herzog | 73420 Méry
04 79 35 07 99 | aix@hexact.net



www.hexact.net

Experts-Comptables diplômés inscrits au tableau de l'ordre de la région Rhône-Alpes.
Commissaires aux comptes inscrits sur la liste nationale des commissaires aux comptes, rattachés à la CRCC de Chambéry.

SAS HEXACT AUDIT AU CAPITAL DE 52.500 EUROS | SOCIÉTÉ D'EXPERTISE COMPTABLE INSCRITE AU TABLEAU DE L'ORDRE DE LA RÉGION RHÔNE-ALPES.
SOCIÉTÉ INSCRITE SUR LA LISTE NATIONALE DES COMMISSAIRES AUX COMPTES, RATTACHÉE À LA CRCC DE CHAMBÉRY
SIRET 746 620 376 00051 | RCS CHAMBÉRY 746 620 376 | APE 6920 Z | N° TVA INTRACOM : FR93 746 620 376

SCI 7W CONSTRUCTION

Siège social : 53 Impasse de la Grangerie – 73800 SAINTE-HELENE-DU-LAC

Capital social : 1.000 euros

RAPPORT DU COMMISSAIRE A LA TRANSFORMATION SUR LA TRANSFORMATION DE LA SOCIETE 7W CONSTRUCTION, SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE, EN SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE

Aux associés,

En notre qualité de commissaire à la transformation désigné, en application des dispositions de l'article L.224-3 du code de commerce, par décision unanime des associés en date du 27 août 2021, nous avons établi le présent rapport afin de vous faire connaître notre appréciation sur la valeur des biens composant l'actif social et, le cas échéant, sur les avantages particuliers stipulés et de nous prononcer, en application des dispositions de l'article R.224-3 du code de commerce, sur le montant des capitaux propres par rapport au capital social.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté :

- Le premier exercice social de la Société se clôturant le 31 décembre 2021, nous avons obtenu une situation comptable au 30 Novembre 2021 établie avec l'assistance de l'Expert-Comptable de la Société ;
- A contrôler par sondages les éléments constitutifs du patrimoine de la société en termes d'existence, d'appartenance et d'évaluation ;
- A vérifier si, compte tenu des événements survenus depuis la date d'arrêté de la situation intermédiaire 2021, le montant des capitaux propres déterminé selon les mêmes règles et méthodes comptables que celles utilisées pour l'établissement des comptes annuels est au moins égal au montant du capital social.

Nous retenons que les Capitaux Propres de la Société au 30 Novembre 2021 s'établissent à 1.920 €uros, pour un Capital Social de 1.000 €uros et un résultat intermédiaire de 920 €uros. Ce Résultat intermédiaire comprend 70.000 €uros de produits d'abandon de compte-courant de la société mère 7W conclu le 23 Novembre 2021 avec clause de retour à meilleure fortune dans le cadre de son apport financier pour la construction en cours d'un bâtiment. Nous avons obtenu une lettre de soutien de la société mère 7W qui sera en mesure d'effectuer à nouveau les abandons de comptes-courants nécessaires au maintien des Capitaux propres de la société 7WC à ce jour.

Hormis le point ci-dessus, nous n'avons pas d'observation à formuler sur la valeur des biens composant l'actif social.

Sur la base de nos travaux, nous attestons que le montant des capitaux propres est au moins égal au montant du capital social.

Aucun avantage particulier n'étant consenti au profit de tiers ou d'associés, nous n'avons pas d'observation sur ce point.

Fait à Méry, le 23 décembre 2021

HEXACT AUDIT SAS

Commissaire à la transformation



Nicolas BOVE

Commissaire aux comptes

Inscrit sur la liste nationale des commissaires

aux comptes, rattaché à la CRCC de Dauphiné-Savoie.